



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 48624

Texte de la question

Alors que le passage à l'euro se profile dans un avenir qui n'est plus très lointain, M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions matérielles dans lesquelles s'effectuera cette opération, source d'inquiétudes pour bon nombre de nos concitoyens. Le change des francs en euros se fera-t-il gratuitement, quel que soit le montant des sommes concernées ? Des contraintes seront-elles fixées pour le choix des établissements bancaires habilités ? Il lui demande de bien vouloir faire apporter toutes précisions utiles pour éviter que cette entrée dans la monnaie unique ne soit cause de soucis pour l'ensemble des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48624

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4076